

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions - TPSGC

11 Laurier St. / 11, rue Laurier Place du Portage, Phase III Core 0B2 / Noyau 0B2 Gatineau Québec K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

THIS DOCUMENT CONTAINS A SECURITY REQUIREMENT. / DOCUMENT CONTIENT DES EXIGENCES RELATIVES A SECURITE

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Informatics Professional Services Division / Division des services professionnels en informatique
11 Laurier St., / 11, rue Laurier
4C2, Place du Portage
Gatineau
Québec
K1A 0S5

Title - Sujet SA & A SERVICES						
Solicitation No N° de l'invitation			Amendment No N° modif.			
W7714-125509/A			006			
Client Reference No N° de référence du client			Date			
W7714-125509		2017-03-23				
GETS Reference No N° de référence de SEAG						
PW-\$IPS-006-31062						
File No N° de dossier	File No N° de dossier CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME					
006ips.W7714-125509						
Solicitation Closes - L'invitation prei at - à 02:00 PM on - le 2017-03-28			in	Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT		
F.O.B F.A.B. Plant-Usine: Destination: V Other-Autre:						
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Aresta, Arden			Buyer ld - ld de l'acheteur 006ips			
Telephone No N° de téléphone			FAX No N° de FAX			
(873) 469-4958 ()			(819) 956-5078			
Destination - of Goods, Services Destination - des biens, services			,			

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée

Vendor/Firm Name and Address	
Raison sociale et adresse du fournisseur	de l'entrepreneur
Telephone No N° de téléphone	
Facsimile No N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign	gn on behalf of Vendor/Firm
(type or print)	
Nom et titre de la personne autorisée à si	gner au nom du fournisseur/
de l'entrepreneur (taper ou écrire en cara	ctères d'imprimerie)
Signature	Date

Delivery Offered - Livraison proposée



Solicitation No. - N° de l'invitation W7714-125509/A Client Ref. No. - N° de réf. du client

W7714-125509/A

006 File No. - N° du dossier 006ipsW7714-125509

Amd. No. - N° de la modif.

006IPS
CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Buyer ID - Id de l'acheteur

MODIFICATION DE L'INVITATION NO. 006

Cette modification a été soulevé afin de :

- 1. Fournir des réponses aux guestions des soumissionnaires relativement à la présente DP;
- 2. Modifiez la demande de propositions comme indiqué à l'appendice A-4 ci-dessous.

Question 12:

Concernant le critère C5, pour chaque catégorie de ressources :

<u>Critère actuel :</u> « Pour le critère O1, le soumissionnaire doit démontrer la pertinence du diplôme universitaire ou collégial de la ressource proposée par rapport à la sécurité des TI.

- Le diplôme universitaire ou collégial est lié à la sécurité des TI = 2 pts
- Le diplôme universitaire ou collégial est modérément lié à la sécurité des TI = 1 pt
- Le diplôme universitaire ou collégial n'est pas lié à la sécurité des TI = 0 pt »

Nous remarquons que vous exigez un niveau supérieur d'expérience pour toutes les catégories et qu'ainsi, les experts-conseils en sécurité des TI qui respecteraient tous les critères de la DP devraient travailler dans l'industrie des TI depuis au moins 15 à 20 ans. Cela signifie que leurs diplômes devraient avoir été obtenus à un moment où la sécurité des TI et les domaines liés aux sujets et au contexte de la TI d'aujourd'hui n'existaient pas. Il est donc impossible de démontrer une telle pertinence.

Ainsi, nous demandons à l'État de bien vouloir envisager la possibilité de supprimer cette exigence de « démontrer la pertinence » et de plutôt accorder des points pour des diplômes obtenus dans les domaines suivants (nous avons remarqué que les diplômes universitaires étaient optionnels au critère O1):

<u>Changement proposé</u>: « Pour le critère O1, le soumissionnaire devrait démontrer que la ressource proposée a obtenu un diplôme collégial ou universitaire dans tout domaine, des attestations ou suivi des cours enseignés (en plus de ceux démontrés pour obtenir des points par rapport aux critères C3 et C4):

- Diplôme universitaire = 2 points
- Diplôme + attestation ou cours enseignés, en plus de ceux exigés aux critères C3 et C4 = 2 points
- Diplôme collégial = 1 point
- Aucun diplôme = 0 point »

Réponse 12 :

L'objectif est de reconnaître les grades et diplômes dans les domaines des TI et de la GI avec un accent particulier sur la sécurité ou encore dans les domaines des sciences informatiques ou du génie informatique (formations qui, bien que plus générales, offrent tout de même une certaine base de connaissances en matière de sécurité). Les grades et diplômes non liés à la sécurité ne seraient pas reconnus, mais on accorderait tout de même des points pour les critères relatifs à la formation à ceux qui ont déjà une carrière établie dans le domaine. Aussi, ces personnes obtiendraient d'autres points pour les critères relatifs à l'expérience. Bien que les grades et diplômes relatifs à la sécurité informatique n'existaient pas il y a 15 ou 20 ans, les gens qui travaillent dans le domaine depuis un certain temps auront eu le temps de suivre des cours et d'acquérir de l'expérience en matière de sécurité, alors que les nouveaux diplômés de programmes liés à la sécurité ne posséderont pas une expérience ou une formation comparable. Aucun changement ne sera donc apporté à ces critères.

Solicitation No. - N° de l'invitation W7714--125509/A

Client Ref. No. - N $^{\circ}$ de réf. du client W7714-125509/A

Amd. No. - N° de la modif.

006

File No. - N° du dossier 006ipsW7714-125509 Buyer ID - Id de l'acheteur

006IPS

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Question 13:

Concernant le critère C1, point 2, « des produits livrables concrets » pour chaque catégorie de ressources :

La liste de produits livrables concrets, comme fournie au critère C1, est uniquement un exemple.

Nous supposons que, pour obtenir des points, le soumissionnaire devrait démontrer des produits livrables concrets qui sont liés à chacune des catégories individuelles (c.-à-d., ceux énumérés dans l'EDT) et pas nécessairement en lien aux exemples énumérés dans le critère C1 (p. ex., analyse de rentabilisation) puisque ceux qui figurent sur la liste peuvent ne pas être liés à certaines des catégories.

Pourriez-vous confirmer que notre interprétation est exacte?

Réponse 13 :

C'est exact; il s'agit d'exemples seulement. Les études des options, les rapports et tout autre livrable habituellement attendu dans le secteur d'activités en question constituent des réalisations concrètes. Un spécialiste en gestion d'incidents préférerait s'appuyer sur un rapport d'enquête que sur une analyse de rentabilisation.

Question 14:

Concernant la Partie 7, article 7.5, Exigences relatives à la sécurité :

Merci de confirmer qu'au moment de présenter la soumission, chaque ressource doit détenir une attestation de sécurité de niveau Très secret, et que toutes les autres d'attestations de sécurité énumérée dans la Partie 7 (OTAN, SIGINT, Talent-Keyhole) seront requises au besoin, à l'étape de l'autorisation de tâches.

Réponse 14:

Chaque ressource doit détenir les habilitations de sécurité valides requises à la date de clôture des soumissions (voir la modification 002 – l'appendice A-1 de l'invitation à soumissionner).

Question 15:

Nous supposons que les restrictions de l'échéancier pour les critères O2 et C1 (pour chaque catégorie) comme suit:

- O2: 2 projets réalisés au cours des 8 dernières années
- C1: plus de 4 ans d'expérience au cours des 6 dernières années (pour les points complets)

La durée des 2 projets démontrés dans O2 peuvent être comptée par rapport au nombre total d'années démontré dans C1, étant entendu que tous les mois comptés doivent être dans les 6 dernières années.

Notre hypothèse est basée sur le fait que les 2 projets fournis dans O2 peuvent, dans la plupart des cas, reprendre la majeure partie de la période «dans les 6 dernières années» qui rendrait impossible pour beaucoup de candidats de marquer des points dans C1. Veuillez confirmer que notre hypothèse est correcte.

Réponse 15:

Dans la plupart des cas, les ressources actives peuvent entreprendre plusieurs projets à la fois.

Solicitation No. - N° de l'invitation W7714-125509/A Client Ref. No. - N° de réf. du client

W7714-125509/A

Amd. No. - N $^{\circ}$ de la modif. 006File No. - N $^{\circ}$ du dossier 006ipsW7714-125509

006IPS CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Buyer ID - Id de l'acheteur

Certaines tâches peuvent par ailleurs être de courte durée. C'est ce qu'on a supposé au moment d'élaborer les critères.

Idéalement, les ressources mettraient en valeur deux projets de courte durée pour le critère O2 et d'autres projets (différents) pour le critère C1, pour ainsi susciter la meilleure note possible.

Dans le cas proposé, dans lequel les ressources ont participé à des travaux de longue durée, le critère désavantage les ressources. L'État pourrait envisager d'apporter le changement. Or, si tous les soumissionnaires obtiennent le maximum de points, la note ne permettra plus de les départager, et le contrat sera attribué en fonction du prix le plus bas.

Question 16:

En ce qui concerne le critère C3 pour la catégorie spécialiste de l'ICP: Cette exigence est limitée compte tenu du pourcentage élevé de points offerts pour les certifications spécifiques ICP, ceux-ci sont extrêmement rares car ils sont les plus communs avec les entreprises de solutions ICP. Nous demandons donc à la Couronne de considérer l'un des éléments suivants pour offrir une chance équitable aux conseillers principaux qui possèdent une formation pertinente et une expérience approfondie pour obtenir un pointage concurrentiel:

- a) supprimer ce critère de la catégorie ICP compte tenu de sa spécificité et de la rareté de ces certificats.
- b) permettre d'autres certifications techniques pertinentes aux exigences de RDDC.

Réponse 16:

L'implémentation de l'ICP se fonde sur plusieurs technologies / connaissances / compétences sousjacentes. En plus de la certification spécifique à l'ICP, conformément à l'alinéa b) de la question, la certification dans ces autres domaines techniques pertinents à l'ICP sera également acceptée (par exemple, les certificats X.500, la cocertification des autorité de certification (AC), etc.). $\label{eq:solicitation} \mbox{No. - N}^{\circ} \mbox{ de l'invitation} \\ W7714-125509/A$

Client Ref. No. - N $^{\circ}$ de réf. du client W7714-125509/A

Amd. No. - N° de la modif.

006

File No. - N° du dossier 006ipsW7714-125509 Buyer ID - Id de l'acheteur

006IPS

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Appendice A-4:

1. Le Canada a modifié la DP comme suit:

À l'annexe C de l'annexe A, à la section 1.8, au critère R3:

SUPPRIMÉ: Dans toute son intégrité.

INSÉRER: C3.

Le soumissionnaire doit indiquer les titres professionnels actuels de la ressource proposée qui sont liés à l'ICP. Étant donné que la mise en œuvre de l'ICP repose sur plusieurs technologies / connaissances / compétences sous-jacentes, en plus de la certification spécifique à l'ICP, Le soumissionnaire doit énumérer la certification dans d'autres domaines techniques pertinents à l'ICP qui sont liés aux exigences de RDDC (par exemple, les certificats X.500, la cocertification des autorité de certification (AC), etc.).

Des copies des certificats et des qualifications doit être remise avec la soumission.

2. Le Canada a modifié la DP comme suit:

À la pièce jointe 4.1, Critères d'évaluation des soumissions, à la section 2.8, au critère R3:

SUPPRIMÉ: Dans toute son intégrité.

INSÉRER: C3.

Le soumissionnaire doit indiquer les titres professionnels actuels de la ressource proposée qui sont liés à l'ICP. Étant donné que la mise en œuvre de l'ICP repose sur plusieurs technologies / connaissances / compétences sous-jacentes, en plus de la certification spécifique à l'ICP, Le soumissionnaire doit énumérer la certification dans d'autres domaines techniques pertinents à l'ICP qui sont liés aux exigences de RDDC (par exemple, les certificats X.500, la cocertification des autorité de certification (AC), etc.).

Des copies des certificats et des qualifications doit être remise avec la soumission.

TOUS LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉS.